



SIGOYER

Hauts-Alpes

La Tour consolidée
de l'ancien village SIGOYER du Do



BULLETIN MUNICIPAL N°23 DECEMBRE 2006

LE MOT DU MAIRE ...

Aujourd'hui, les ruraux ne sont plus majoritairement des agriculteurs, mais nous avons, au conseil municipal, choisi comme objectif prioritaire de protéger et développer l'agriculture, et de préserver une façon de vivre que nous appelons « la culture rurale ».

J'ai grandi avec le monde d'autrefois qui m'a appris à résister, et j'ai gardé des souvenirs éblouissants de ces temps.

Résister, c'est exercer ses droits de citoyen et la ruralité nous y invite.

La principale leçon que nous pouvons tirer de ce monde ancien, c'est la capacité de résistance des habitants d'une commune rurale comme Sigoyer.

Ceux qui nous ont précédés puisaient leur force dans leur capacité à économiser, à trouver des solutions simples aux problèmes du quotidien, à construire une citoyenneté locale, à mettre en commun des valeurs de solidarité et de partage.



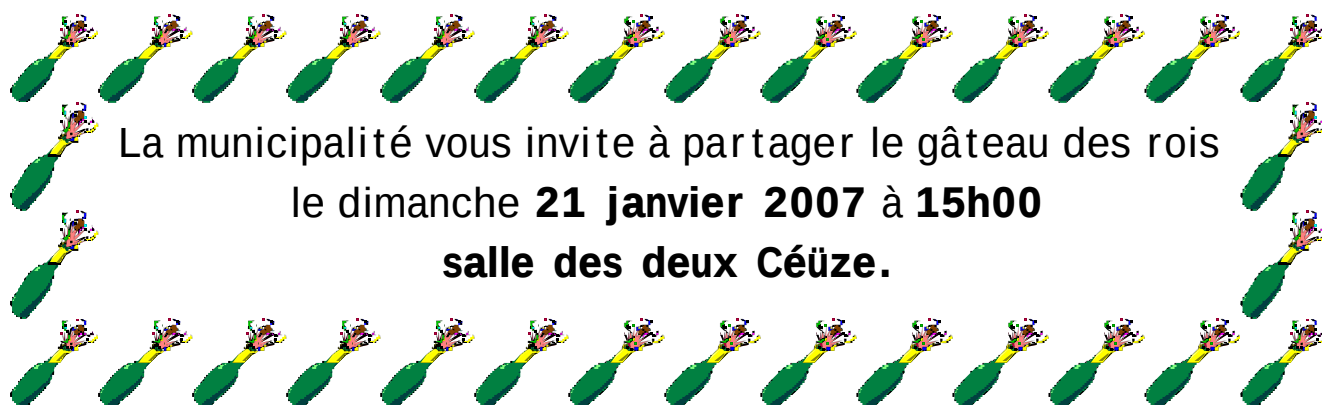
Demain dépend de chacune et chacun d'entre nous ; pour cette nouvelle année, tous mes vœux pour vos familles et que chacun puisse trouver des raisons d'espérer.

Alain Bonnardel

Pour information :

Suite à l'audience du Juge d'Instruction du 25 septembre 2006, j'ai été mis en examen en qualité de Maire de la Commune de Sigoyer, dans une information ouverte pour homicide involontaire, en vertu d'un réquisitoire de Monsieur le Procureur de la République en date du 22 septembre 2003.

Le Maire,



La municipalité vous invite à partager le gâteau des rois
le dimanche **21 janvier 2007** à **15h00**
salle des deux Céüze.

AU FIL DES REUNIONS ...

Réunion du 5 septembre 2006

Décisions prises :

« Maison Ligozat » : attribution des travaux

Entreprises retenues :

Entreprises	Montant HT
<i>Entreprise Meynaud (maçonnerie)</i>	90 983,00 €
<i>Entreprise Reynier (charpente)</i>	13 807,60 €
<i>Entreprise Fabris (carrelage)</i>	10 565,76 €
<i>Entreprise Mainiero (plomberie)</i>	4 206,79 €
<i>Entreprise Nobre (peinture)</i>	8 135,20 €
<i>Entreprise Arieu-Bonnet (menuiserie alu)</i>	9 100,00 €
<i>Entreprise Pelloux (menuiserie bois)</i>	8 063,50 €
<i>Entreprise Barbieri (doublage)</i>	11 424,58 €
<i>Entreprise Allemand (électricité, chauffage,</i>	10 830,35 €
<i>Total HT</i>	167 026,78 €

Ferme relais des Guérins :

Le Maire fait part au conseil d'une demande de M. Busin qui souhaite transformer le local d'accueil pédagogique en logement de fonction pour l'agriculteur, le local d'accueil serait déplacé dans une autre partie du logement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Busin à faire réaliser ces travaux sous certaines conditions ; toutes ces prescriptions seront précisées par avenant au contrat bail signé chez Maître Lopez à Tallard.

Maison de la station : attribution des travaux

Entreprises retenues :

Entreprises	Montant HT
<i>Entreprise Meynaud (maçonnerie)</i>	21 013,37 €
<i>Entreprise Dautremer (charpente)</i>	26 335,52 €
<i>Entreprise Fabris (carrelage)</i>	5 514,26 €
<i>Entreprise Mainiero (plomberie)</i>	2 433,39 €
<i>Entreprise Allemand (électricité)</i>	4 886,89 e
<i>Entreprise Arieu-Bonnet (menuiserie alu)</i>	6 924,54 €
<i>Total HT</i>	66 747,97 €

AU FIL DES REUNIONS ...

Emprunt communal :

Pour financer les différents programmes communaux 2006, un emprunt avait été budgété ; après consultation de plusieurs établissements financiers, il apparaît que l'offre la plus intéressante est celle du Crédit Agricole Alpes Provence. Le montant du capital emprunté sera de 400 000 €, la durée d'amortissement de 15 ans, et le taux annuel de 3,71 %.



Eau potable et neige de culture :

La demande d'enquête publique auprès de M. le Préfet n'a pas abouti, seule une enquête d'évaluation de la ressource en eau des communes riveraines, prise en charge par le délégataire et mise en place par le bureau d'études Téthys a été obtenue. Le résultat de cette étude qui devrait être connu au plus tard le 15 septembre 2006, conditionnera la délivrance du récépissé de déclaration par M. le Préfet (voir délibération p. 7).

Réunion du 24 octobre 2006

Décisions prises :

Plan Local d'Urbanisme: création d'une zone agricole protégée (ZAP)

Une procédure permet de protéger les zones agricoles, il s'agit de la ZAP ; cette mesure permet une meilleure protection de la richesse du patrimoine naturel associé à l'activité agricole, elle viendrait conforter les objectifs du PADD. Un zonage spécifique de ces zones serait annexé au PLU.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la création de cette ZAP par 12 voix pour et 2 contre.

Eau potable et neige de culture :

L' étude complémentaire demandée par M. le Préfet est enfin disponible (document consultable en Mairie) ; elle conclut sur l'absence de lien entre le futur pompage et le débit de nos sources. Le conseil municipal, par une délibération et à l'unanimité, conteste les conclusions de ce rapport ; il estime que les conditions de réalisation de cette étude ne permettent pas de telles certitudes (voir délibération p. 8). Une action en justice est envisagée avec la commune de Pelleautier.

AU FIL DES REUNIONS ...

Réunion du 18 décembre 2006

Décisions prises :

Eau potable et neige de culture :

Pour représenter les communes de Pelleautier et de Sigoyer, a été choisi Maître Millias, avocat à Briançon ; une demande de recours gracieux a été déposée ; et si nécessaire, une procédure en référé devant le tribunal administratif, pour contester la décision de M. le Préfet, serait l'étape suivante, décision prise à l'unanimité (voir délibération p. 10).

Travaux Eglise et Cimetière : demandes de financement

- ? *Pour l'église de Sigoyer, des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes du réseau électrique et la remise en état de l'installation de chauffage ; le conseil municipal sollicite une aide financière auprès de l'Etat, auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional.*
- ? *Pour le cimetière, il y a lieu d'aménager l'allée haute du cimetière ainsi qu'un espace cinéraire, une aide au financement au titre du fonds de solidarité locale, sera déposée auprès des services du Conseil Régional.*

Travaux AEP :

Compte tenu des problèmes de manque d'eau constatés sur le quartier de Ravourier, le conseil municipal, dans le cadre des prochains travaux prévus en 2007 sur le réseau, décide de :

- ? *Mettre en tranche conditionnelle N° 1 , le raccordement du quartier de Ravourier au réseau communal ;*
- ? *Passer en tranche conditionnelle N° 2, le raccordement du quartier Au-delà le Pont au réseau du village.*



COMMUNIQUER ...

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Arrondissement de GAP
Commune de SIGOYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 15 juin 2006

OBJET : Protection de la ressource en eau potable en relation avec le projet de neige de culture de la station de GAP-CEUZE (2)

L'an deux mil six, le 20 juin , le Conseil Municipal de Sigoyer, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice,

Mesdames et Messieurs : Bonnardel Alain, Jean-Luc Clément, Cornil Jean-Marc, Duc Serge, Gabanou Agnès, Ligozat Jeannin, Sabine Luszczynski, Michel Meunier, Michalinoff Jacques, Paul Claude, Suzanne Pelloux, Stéphane Raizin

Absents excusés représentés : Fernandez Vincent représenté par Michel Meunier
André Garcin représenté par Alain Bonnardel

Absents : Françoise Galmiche

Présents : 12. Votants : 14

Secrétaire de séance : Jacques Michalinoff

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- ~~/~~ Vu l'absence d'étude d'impact sur la ressource en eau des communes riveraines du piémont de Céüse dans le projet de neige de culture du SIVU de Gap-Céüse.
- ~~/~~ Vu les déclarations faites dans deux réunions de concertation du 15 janvier 2006 et 14 avril 2006 par l'hydrogéologue du bureau d'études, mandaté par le promoteur du projet, ne confirmant pas l'absence d'impact sur la ressource en eau des communes riveraines du piémont de Céüse.
- ~~/~~ Vu les inquiétudes manifestées publiquement par nos administrés.
- ~~/~~ Vu les conclusions du rapport d'étude hydrogéologique définissant les périmètres de protection des sources de Sigoyer – EDACERE mars 2006
- ~~/~~ Vu les conclusions du rapport sur les expériences de traçage des eaux souterraines de la source « mère de l'Aygue » et notamment le secteur du Marais de Raux
- ~~/~~ Vu l'éligibilité du site de Céüse au classement au titre de la directive habitat (site FR9301514).
- ~~/~~ Vu le classement d'une partie du massif en zone NATURA 2000.
- ~~/~~ Vu les conclusions des études réalisées entre 1995 et 2004 par le CEMAGREF relatives à l'utilisation de lysats bactériens en tant qu'adjuvants pour la génération de neige artificielle.
- ~~/~~ Vu les conclusions du rapport de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur l'impact de la production de neige de culture sur la ressource en eau d'octobre 2002.
- ~~/~~ Vu l'article 5 de la Charte de l'environnement (loi du 28 février 2005).
- ~~/~~ Vu l'article L110-1 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 portant **principe de précaution**.
- ~~/~~ Vu le compte-rendu d'avancement du 29.03.2006 de l'estimation par pompage des capacités aquifères du sous-sol du site –Thétys

COMMUNIQUER ...

-  Vu l'étude de la couverture du torrent de la Sapie-RTM.
-  Vu la coupe du busage du torrent de la Sapie.
-  Vu le profil en long portant modification du busage du torrent de la Sapie.
-  Vu les articles L214-1 à 4 et 6 du code de l'environnement.
-  Vu le décret 93-742 du 29 mars 1993.
-  Vu le décret 93-743 du 29 mars 1993.
-  Vu l'article L211-7 du code de l'environnement.
-  Vu la localisation des ouvrages.
-  Vu le plan cadastral des parcelles privées servant à l'assise des ouvrages.

Considérant :

1. Les risques potentiels liés au pompage et à l'exploitation d'eau destinée à fabriquer de la neige de culture, sur la disponibilité des ressources du massif de Céüse, notamment en période d'étiage hivernal et surtout estival (juin-octobre).
2. Les variations importantes de débit de la ressource principale « mère de l'Aygue » ont conduit, ces dernières années, à prendre des mesures de restriction et coupures de l'approvisionnement en eau sur la commune.
3. Les risques potentiels de nuire à la capacité d'approvisionnement en eau de la commune de Sigoyer conséquence de la méconnaissance du débit de la nappe et des possibilités d'importantes et irréversibles modifications des circulations aquifères profondes ou de surface.
4. Les risques potentiels de pollution notamment à l'intérieur des futurs périmètres de protection de captage de la source principale de la commune (Source mère de l'Aygue).
5. Le risque environnemental lié à l'utilisation éventuelle d'additifs de toutes sortes et notamment de produits à base de protéine qui sont actuellement en cours d'agrément.

En vertu des principes fondamentaux :

- de protection des milieux naturels,
- de la potabilité et de la disponibilité de l'eau propre à la consommation humaine,
- de la protection de l'agriculture,
- du principe de précaution,

La commune de Sigoyer demande :

- à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes qu'une **étude hydrogéologique du massif de Céüse** soit réalisée pour l'ensemble de la zone et notamment dans le cadre de l'impact du projet sur les ressources en eau des communes du piémont situées au Sud du massif.
- à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes qu'une **enquête publique** sur le projet de prélèvement d'eau soit organisée dans le cadre de la procédure administrative relative à la loi sur l'eau.

COMMUNIQUER ...

- à Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes de s'assurer que soit pris en compte l'ensemble des contraintes de la zone en matière de ressources en eau.
- à Monsieur le Préfet de garantir que l'éventuelle production de neige de culture se fasse sans utilisation d'additifs, quelle que soit leur nature.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité
adopte cette délibération**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Publié le 21 juin 2006

LE MAIRE,
Alain BONNARDEL

COMMUNIQUER ...

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Arrondissement de GAP
Commune de SIGOYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 18 octobre 2006

OBJET : Protection de la ressource en eau potable de la commune de Sigoyer –
Rapport hydrogéologique Téthys

L'an deux mil six le 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sigoyer, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs : : Alain Bonnardel, Clément Jean-Luc, Cornil Jean-Marc, Duc Serge, Fernandez Vincent, Gabanou Agnès, Galmiche Françoise, Ligozat Jeannin, Meunier Michel, Michalinoff Jacques, Paul Claude, Pelloux Suzanne, Raizin Stéphane.

Absent excusé : Luszczyński Sabine. ayant donné procuration à Alain Bonnardel
Absent : André Garcin

Présents :13Votants :14.

Secrétaire de séance : Stéphane Raizin

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu :

- les rapports hydrogéologiques en date du 29 mars 2006 et du 29 septembre 2006
- l'avis de la DDASS en date du 29 juin 2006
- les conditions climatiques de février et mars 2006 et les conditions météorologiques de juillet et août 2006

Considérant que :

- ? Les conditions hydrologiques, hydrogéologiques et climatiques ne permettent pas de penser que la nappe dans laquelle a été effectué le pompage, ainsi que la nappe alimentant les sources de la commune de Sigoyer, étaient en situation d'étiage au moment des essais, malgré les assertions du bureau d'études
- ? Les conditions de mise en œuvre des essais ne sont pas de nature à garantir la fiabilité des calculs réalisés (pas de stabilisation totale du rabattement de la nappe entre deux paliers, protocole interrompu avant que le niveau de la nappe n'ait retrouvé son niveau initial après les pompages),
- ? La durée des essais (72 heures) est insuffisante pour caractériser l'impact d'un pompage estimé à 130 jours environ, pour remplir la réserve collinaire.

COMMUNIQUER ...

La commune de Sigoyer considère que les investigations et les études ont été effectuées sur une durée trop courte pour affirmer que le pompage n'aura pas d'impact sur les ressources en eau potable.

La commune de Sigoyer demande que :

✍✍ Une nouvelle étude d'impact soit réalisée par un bureau d'études indépendant et dans le respect des règles de l'art, c'est-à-dire en mettant en place au minimum :

- un suivi piézométrique au droit du forage et un suivi des débits des sources qui, associés et comparés à un enregistrement des données pluviométriques locales (sur le bassin versant des différentes ressources) et aux suivis d'autres nappes et sources avoisinantes mieux connues, permettra de caractériser leur situation d'étiage avant la réalisation des essais,
- un pompage d'essai en période d'étiage d'une durée proportionnée à ce qui est prévu dans le projet,
- un protocole d'essai respectant des paliers avec stabilisation stricte du niveau de rabattement et attente de la remontée de la nappe à son niveau initial à la fin des essais

✍✍✍✍✍ la connaissance de la structure géologique du massif de Céüse soit approfondie en y incluant toute les sources d'information possibles (notamment universitaire,...).

✍✍✍✍✍ Des essais de traçage depuis le forage soient réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'exposé du Maire et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre en considération, au titre du principe de précaution, la requête des élus de Sigoyer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Publié le 30 octobre 2006

**Le maire,
Alain Bonnardel**

COMMUNIQUER ...

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Arrondissement de GAP
Commune de SIGOYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11 décembre 2006

OBJET : Eau potable et neige de culture de la station de Céüse

L'an deux mil six, le 18 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sigoyer, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice Mesdames et Messieurs : Alain Bonnardel, Clément Jean-Luc, JM Cornil, Luszczyński Sabine, Duc Serge, Fernandez Vincent, Gabanou Agnès, Galmiche Françoise, Ligozat Jeannin, Meunier Michel, Michalinoff Jacques, Paul Claude, Pelloux Suzanne, Raizin Stéphane.

Absent : André Garcin

Présents : 14 Votants : 14

Secrétaire de séance : Jacques Michalinoff

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 octobre 2006 informant M. Le Préfet des réserves faites par le conseil municipal de Sigoyer sur les conclusions du bureau d'études Téthys.

Il rappelle que les élus ne sont pas opposés au projet de développement de la station de Céüse, mais seulement soucieux de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Sigoyer.

Informe les élus que M. le Préfet a signé le 2 novembre 2006 un arrêté avec notification le 9 novembre autorisant le SIVU de GAP Céüse à commencer les travaux.

Considérant que la commune de Sigoyer n'a pas les garanties suffisantes pour assurer de façon pérenne son approvisionnement en eau potable

Considérant que le principe de précaution n'est pas appliqué

Le conseil municipal à l'unanimité

✍✍ Charge Maître MILLIAS, avocat à Briançon, de déposer auprès de M. Le Préfet des Hautes-Alpes une demande de recours gracieux en annulation de l'arrêté du 2 novembre 2006 avec si nécessaire une procédure de référé devant le tribunal administratif

✍✍ Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et à inscrire la dépense correspondante au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Publié le 19 décembre 2006

Le Maire
Alain Bonnardel

COMMUNIQUER ...

Rallye

6^{ème} Rallye Neige des Hautes-Alpes :

Dimanche 4 février 2007



Epreuve chronométrée Commune de Sigoyer sur D219 & voies communales N°4 et 5 fermées à la circulation.

Organisateurs : Association Rallye Neige des H -A

Le Dahut 05280 ANCELLE

Lionel LAURENT (04.92.53.36.89 & portable 06.79.48.25.16 ou 06.72.18.31.92)



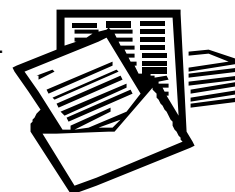
La Poste de Sigoyer vous informe

Rappel des nouveaux horaires, en vigueur depuis le 4 décembre 2006

**Ouverture du bureau du lundi au samedi (sauf le mercredi)
de 9h00 à 12h00**

Conseiller financier présent le lundi matin, une semaine sur deux, prendre rendez-vous (04.92.57.83.00 ou 04.92.54.04.79)

La Poste de Sigoyer : 04.92.57.83.00



Horaires de levée du courrier : du lundi au samedi à 12h00



Jeu Internet ...

Très chers lecteurs et lectrices, vous pouvez bien sûr télécharger ce bulletin sur la site de la mairie de Sigoyer www.mairie.sigoyer.com

Vous y trouverez également une énigme à résoudre: nous avons disséminé dans les pages du site des lettres facilement reconnaissables :



Si vous parvenez à récupérer toutes les lettres (11 au total, 9 lettres différentes), vous pourrez reconstituer, à la manière du Scrabble, les 2 mots, solution de l'énigme. Transmettez-les par e-mail à webmestre.sigoyer@orange.fr avec vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone). Un tirage au sort sera organisé afin de départager les gagnants. Des cadeaux sympathiques attendent les lauréats (trois lots).

Voici l'énigme :

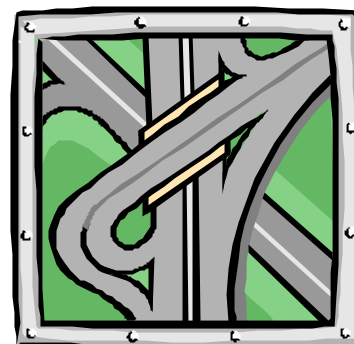
« L'imagination de cet homme a façonné notre géographie »

COMMUNIQUER ...

Bientôt un pont tout neuf sur le Baudon ...

Cet ouvrage d'art, construit en 1881, est un pont en maçonnerie à voûte en plein cintre prolongé par des murs en retour. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- ? Ouverture de la voûte :..... 12,00 m
- ? Longueur totale :..... 37,10 m
- ? Largeur utile :..... 3,85 m
- ? Largeur roulable :..... 3,35 m
- ? Tirant d'air :..... 7,00 m
- ? Épaisseur de la clé de voûte : 1,40 m



Du fait de ses capacités réduites qui ne permettent pas le croisement des véhicules, ce pont représente un point « dur » de l'itinéraire Sigoyer-Fouillouse-Lardier-La Saulce. Les dispositifs de sécurité de l'ouvrage constitués par des garde-corps métalliques et des parapets de hauteur insuffisante, ne garantissent pas un niveau de sécurité adéquat pour les piétons et cyclistes empruntant l'ouvrage.

De plus, de nombreux désordres affectent sa structure : disjointoiement de maçonnerie, décollement des bandeaux, fissurations, défaut d'étanchéité, et autres...

OBJECTIF DE L'OPERATION

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de circulation sur l'ouvrage en matière de sécurité et de confort pour les divers usagers et aussi d'assurer sa pérennité.

En conséquence, les services techniques du département ont décidé de réaliser les travaux suivants au printemps 2007 :

- ? Augmenter la largeur pour permettre le croisement des véhicules,
- ? Équiper l'ouvrage de dispositifs de retenue normalisés tant au droit du franchissement que sur les abords pour assurer la sécurité des véhicules et des piétons,
- ? Améliorer les dispositifs d'évacuation des eaux de surface et de ruissellement.

CONTRAINTES DE L'OPERATION

La principale contrainte réside dans la gestion de la circulation durant la période des travaux. L'étroitesse de l'ouvrage ne permet pas le phasage des travaux par demi-chaussée et la réalisation d'un ouvrage temporaire pour le franchissement du torrent est délicat et trop coûteux.

COMMUNIQUER ...

La route sera donc coupée au droit des travaux et une déviation provisoire mise en place par les RD 119 et 219 pour une durée de 4 à 6 semaines.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Une dalle d'élargissement sera réalisée sur l'ouvrage. Cette solution minimise les emprises et les travaux de raccordement de chaussée mais elle nécessitera une coupure totale de la circulation pour une période de quatre à six semaines. Des travaux de confortement et de réparation de la structure seront également réalisés.

Le coût de cette solution est estimée à 280 000 €.

Les caractéristiques retenues pour le nouvel ouvrage seront les suivantes :

- ? Largeur roulable entre bordures : 5,50 m
- ? Largeur avec trottoirs de 0,55 m : 6,60 m
- ? Élargissement des accès pour assurer les raccordements de chaussée.
- ? Profil en long en pente unique.

PROCEDURE

Compte tenu de la complexité des travaux et de leur importance, l'intervention de bureaux d'études spécialisés en ouvrage d'art est nécessaire pour la vérification, le contrôle et le suivi des travaux.

Ce projet ne devrait pas nécessiter pour son raccordement routier d'emprises foncières significatives et les éventuelles régularisations nécessaires peuvent se régler à l'amiable, sans procédure spécifique DUP ou expropriation.

Les travaux ne nécessitent pas d'intervention significative en rivière et sont donc exonérés de procédures au titre de la loi sur l'Eau.

L'opération d'élargissement et de réparation du Pont du Baudon est inscrite au programme « ouvrage d'art » du département des Hautes-Alpes, pour un montant en autorisation de programme de 250 000 €. Pour couvrir les besoins estimés, il convient que le Conseil Général abonde l'opération de 30 000 €.

Les travaux pourraient, après consultation des entreprises, commencer au printemps 2007. Nous espérons que la circulation ne sera pas trop perturbée pour les habitants de la rive droite du Baudon et que les délais seront respectés. Notre patience et compréhension devraient être récompensées par un nouvel ouvrage plus sécurisé et améliorant le passage du Baudon !

Michel MEUNIER

NB. Cet article a été rédigé à partir d'une note de synthèse des services de l'Équipement.

RECENSEMENT

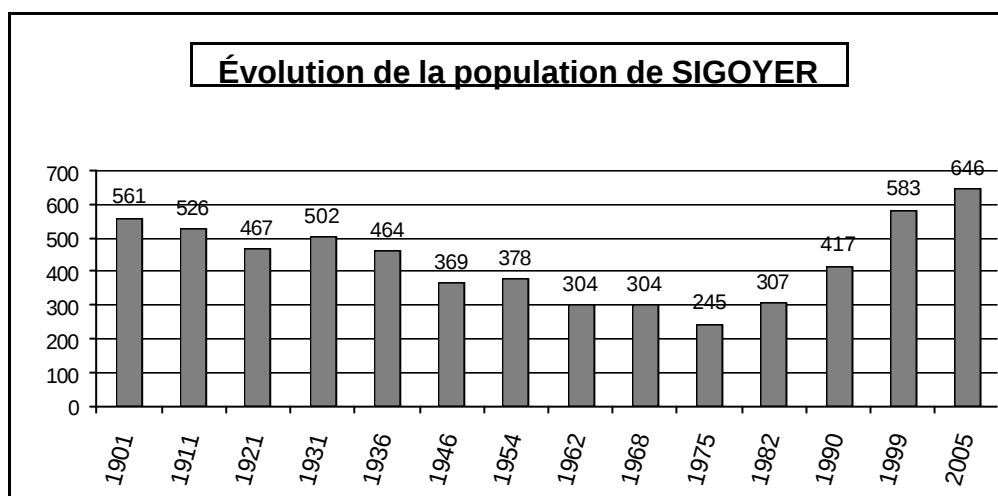


La population de Sigoyer



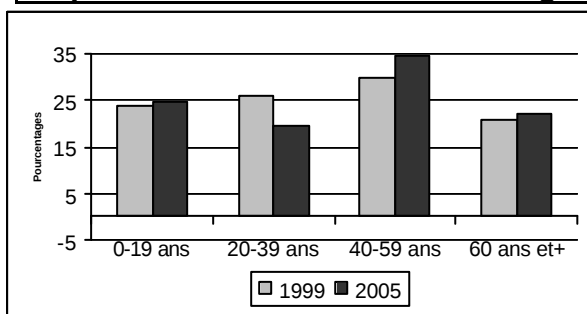
L'INSEE vient de communiquer les premiers résultats du recensement organisé sur notre commune de janvier à février 2005. Ces données statistiques ne seront validées par l'INSEE qu'en 2008, à l'achèvement des travaux de dépouillement et d'analyse. Ces premières informations nous permettent cependant de procéder à une analyse significative de l'évolution démographique de notre commune et devraient être prises en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous livre ces chiffres clés avec un minimum de commentaires, ils se suffisent parfois à eux-mêmes.

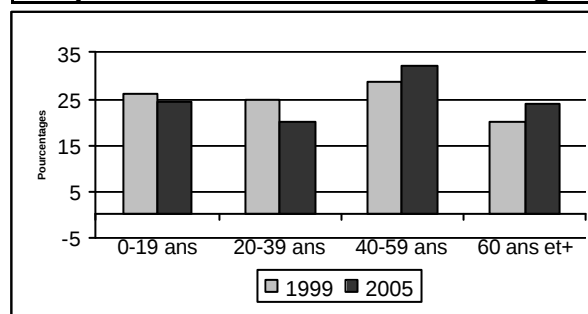


- Après une forte diminution entre 1926 et 1975 (environ - 1,3% par an, durant 39 ans), la tendance négative s'est inversée.
- De 1975 à 1990, l'évolution a été de + 4,7% par an.
- De 1990 à 1999, elle s'est poursuivie avec + 4,4% par an, soit une moyenne d'installation de 4-5 familles nouvelles par an, correspondant dans la plupart des cas à l'arrivée de nouveaux résidents, l'excédent naturel n'étant que de +17 pour la même période.
- En 2005, 646 habitants (femmes : 47,7% ; hommes : 53,1%)
- La commune a une densité de 26 habitants au km² (moyenne de l'arrondissement de Gap : 26 habitants au km²).

Répartition des hommes selon l'âge



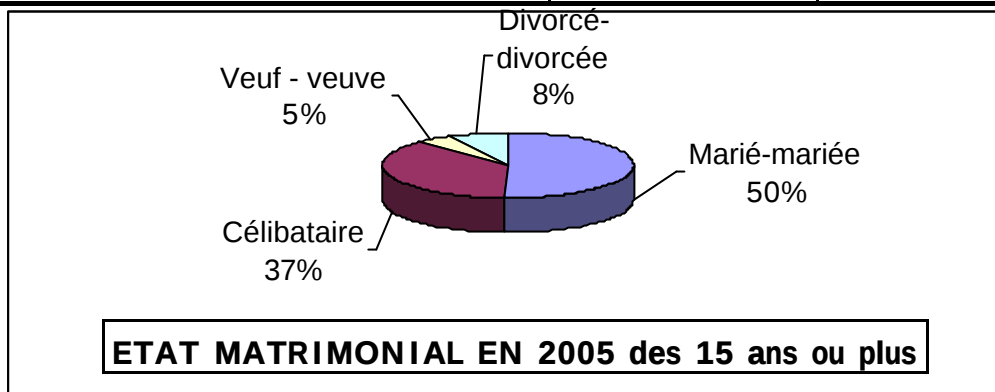
Répartition des femmes selon l'âge



- Cette dernière décennie, la population de moins de 60 ans a fortement augmenté (11%). Les moins de 20 ans représentent ¼ de cette tranche, cette moyenne est légèrement supérieure à celle du département (23,9%).

RECENSEMENT

COMPOSITION DES FAMILLES		
	1999	2005
Nombre de ménages	217	254
Part des ménages d'une personne (%)	23%	29,5%
Part des ménages dont la personne de ré-	59%	59,1%
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5	2,4



LIEU DE RESIDENCE 5 ANS AUPARAVANT	
Sur 623 personnes	2005
Personnes habitant 5 ans auparavant :	
- la même région (%)	90,5
- la commune de Sigoyer (%)	72,4
- le même logement à Sigoyer (%)	65,7
- une autre région ou à l'étranger (%)	9,5

Population active			RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITÉ					
	1999	2005	Année	Actifs %	Chômeurs déclarés	Retraités %	Elèves Etudiants	Autres inactifs
Population active oc-	212	256	1999	36,3	4,5	20,7	7	31,5
			2005	40,1	2,6	22,6	7,3	27,4
Chômeurs	26	17	- La tranche de population active s'est accrue de 14,7% ; 1/3 des actifs travaillent sur Sigoyer ; 60%, sur les communes voisines du bassin gapençais ; 5% hors du département.					
Taux d'activité	62,8	62,6						
Taux de chômage	10,9	6,2						

Encore un grand merci à nos agents recenseurs, Élodie GALMICHE et Éric GERBAUD, qui ont réalisé, avec rigueur et patience, un énorme travail de collecte qui a abouti à ces statistiques.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Les réalisations de 2001 à 2006

Les grandes décisions politiques :

- La révision du PLU
- Adhésion à la charte « Natura 2000 »
- Adoption de la charte d'une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environne-
- Adoption du schéma d'assainissement collectif
- Acquisition du domaine des Guérins
- Adhésion au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Révision du règlement de distribution d'eau / adoption du règlement d'assainissement
- Adhésion au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Engagement pour la défense et le maintien des services publics de proximité (école,
- Demande l'application du principe de précaution pour la protection de la ressource en eau potable tant sur la quantité que sur la qualité. Priorité à la protection des sour-

Les grands travaux de construction et de rénovation :

- ??La construction du garage communal
- ??La rénovation de l'école :
- ??Enfouissement des réseaux secs au hameau du Villard
- ??Aménagement d'un local « sanitaires » lié au complexe sportif
- ??Réhabilitation du « Presbytère » en 3 logements sociaux et salles publiques
- ??Réhabilitation d'un bâtiment communal en logement social (maison de Lucie)
- ??Rénovation de la traversée du village et mise en sécurité des piétons
- ??Construction d'une passerelle piétons sur le Torrent des Murets – mise en sécurité
- ??Création des réseaux collecteurs d'assainissement du Village et des Vincents

Les travaux d'amélioration du cadre de vie :

- ??Installation d'abris-voyageurs au hameau des Parots et au village
- ??L'aménagement du stade
- ??La réalisation d'une aire de jeux pour les enfants
- ??La création d'un boulodrome
- ??La réalisation de deux aires de repos aux entrées du village, l'une à l'Ouest, l'autre à l'est
- ??L'aménagement de la place du souvenir autour du monument aux morts
- ??La création d'espaces verts à l'entrée du village

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Les travaux de voirie:

- ??Continuation du programme de revêtement des chemins communaux et ruraux
- ??Aménagement du carrefour Picenton et du carrefour Ouest du chef-lieu
- ??Revêtement en enrobé du parking des Murets, de l'accès à la Mairie
- ??Consolidation des piles des ponts du Boujac et de Picenton et des ponts

L'amélioration du réseau d'adduction eau potable :

- ??La création d'un réservoir d'eau potable en association avec la commune de
- ??La création d'un forage de pompage d'eau potable en association avec les communes
- ??La réfection complète du réseau Eau Potable et pluviale du Village
- ???Réhabilitation de la fontaine du Village
- ???Recherche de nouvelles ressources en eau potable sur Céüse et Céüzette (en cours)

Les réalisations dans le domaine social et culturel :

- ???La constitution d'un CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale)
- ???Ouverture d'une salle multimédia
- ???Mise en réseau informatique de l'école et de la mairie avec création d'un accès Internet
- ???Création du site Internet officiel de la Mairie de Sigoyer
- ???Création / Construction ex-nihilo d'une ferme communale : La Chèvrerie des Guérins

L'amélioration des réseaux :

- ???Étude et diagnostic du réseau AEP
- ???Protection des zones de captage : dossier administratif pour les sources de la Mère de l'Ai-
- ???Mise en conformité et rénovation des installations de distribution d'eau potable
- ???Création d'un réseau de collecte assainissement collectif
- ???Création de la STEP (Station d'assainissement collectif) de type biologique
- ???Réfection du réseau eau pluviale au village
- ???Signalétique des hameaux et quartiers
- ???Élaboration et adoption du plan de classement de la voirie communale

Autres réalisations:

- ???Création d'un caveau communal d'attente
- ???Plantations complémentaires au cimetière
- ???Organisation et mise en place du tri sélectif
- ???Élargissement de la partie basse du chemin des Pierres, extension du parking cimetière
- ???Aménagement de trois sites réservés aux colonnes du tri sélectif

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Travaux engagés avec la Communauté de Communes:

- ?? Mise en place d'un Établissement Public Numérique Internet (EPN)
- ?? Étude sur l'aménagement du massif de Céüse
- ?? Mise en sécurité des voies d'escalade de la via ferrata
- ?? Élaboration du schéma de développement touristique
- ?? Création d'une table d'orientation à St Laurent dans le cadre des « villages
- ?? Création d'une fontaine sur le parc de stationnement Ouest
- ?? Numérisation du plan cadastral pour permettre la consultation Internet
- ?? Participation à la mise en place et à l'enrichissement du site Internet de la

Autres réalisations en cours ou projetées:

- ?? Création d'un logement social par réhabilitation de la maison de Lucie (en
- ?? Construction d'un nouveau réservoir d'eau de 100 m³ à Gachou
- ?? Renforcement du réseau de distribution AEP (adduction eau potable)
- ?? Réflexion communautaire (CCTB) pour une interconnection de secours des
- ?? Participation à la mise en valeur du site du vieux village de VIERE prise en charge par l'Association de Préservation et de Sauvegarde du Patrimoine
- ?? Réhabilitation du réseau d'assainissement et de la STEP des Guérins (en
- ?? Réhabilitation de la maison de la station (en cours)
- ?? Aménagement d'une zone artisanale (terrain en cours d'acquisition)
- ?? Audit pour les économies d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux.
- ?? Construction de la « Maison des Associations » (en cours)
- ?? Création de logements pour accueil de personnes âgées (terrain en cours
- ?? Réactualisation du site Internet de la commune avec l'aide technique de l'association Net@Sigo. Mise en place d'un forum public de Libre expres-

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

Après les vacances estivales, les travaux d'assainissement collectif ont été repris par l'entreprise ABRACHY. Les secteurs du « Village », des « Vincents », de « la Condamine » et de « Champ la Reine » ainsi que des « Murets » sont achevés. La station d'épuration (STEP) des Dômes a été mise en service le 15 octobre dernier. A cette occasion, la municipalité a invité les Sigoyards à visiter la station d'épuration nouvellement mise en service. Une quarantaine de personnes se sont retrouvées aux Dômes le dimanche matin 5 novembre pour la visite et la présentation des installations. Chacun a pu apprécier la qualité du travail réalisé par les entreprises Abrachy et Epur Nature et aussi mieux comprendre le fonctionnement de cette station innovante à épuration biologique.

Il nous semble nécessaire de rappeler les raisons qui ont abouti à cette réalisation et les choix opérés par la municipalité dans le cadre des travaux d'assainissement. Les directives européennes et la loi du 03.01.1992 obligent les communes à mettre leurs installations d'assainissement des eaux usées en conformité avec les nouvelles normes de santé publique. Cette obligation est donc aujourd'hui satisfaite pour ce qui concerne le Village sachant que par ailleurs, les travaux aux Guérins, interrompus avec l'arrivée de l'hiver, reprendront au printemps 2007.

LES CHOIX ECONOMIQUES ET TECHNIQUES RETENUS

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) est directement géré par la commune, tout comme le Service de Distribution de l'Eau. Il est soumis au principe d'équilibre budgétaire et de financement exclusif par les usagers, c'est à dire, uniquement avec les redevances perçues auprès des abonnés. Le coût de l'assainissement collectif, réalisation de la station, des collecteurs et des branchements ainsi que de l'entretien, ne sera donc supporté que par les seuls abonnés. L'amortissement se fera sur une quarantaine d'années au travers de la redevance d'assainissement qui apparaîtra sur les factures d'eau et du paiement de la PRE (Participation du Raccordement à l'Égout) pour les réhabilitations et les nouvelles constructions.

- LE RESEAU COLLECTEUR

Soucieux de ne pas trop alourdir la facture d'eau sur laquelle apparaissent les différentes redevances et compte-tenu de l'importante étendue du territoire communal, le Conseil Municipal a donc fait des choix *a minima* pour ce qui concerne le développement du réseau d'assainissement collectif, tout en prévoyant des aménagements pour des extensions ultérieures. Au village, deux collecteurs de transfert ont été réalisés, l'un pour le village, l'autre pour les Vincents.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

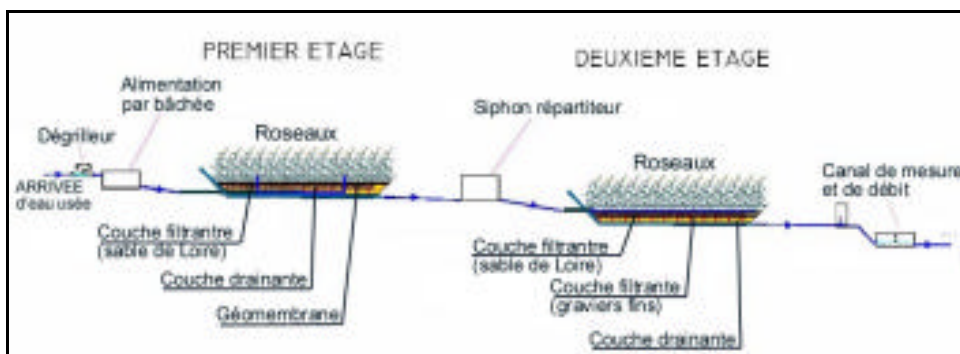
Il a été prévu des possibilités d'extension ultérieure sur les Courtès, St Laurent, et avec des ouvrages spéciaux sur Prachard et Dessous-le Serre. Pour les Guérins, la station sera renouvelée et les collecteurs remis aux normes avec une extension vers « Barbe Blanche », afin d'assurer le branchement du camping. L'ancien collecteur sera utilisé pour collecter les eaux pluviales. Le montant des travaux pour les réseaux collecteurs du Village s'élève à 320 000€ HT et pour les Guérins à 220 000€ HT; l'ensemble étant en grande partie financé par le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau.

- LES STATIONS D'EPURATION (STEP)

C'est avec le double souci d'économie et de respect de l'environnement que la collectivité, en accord avec la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette (CCTB) qui assure la gestion des STEP des quatorze communes de son territoire, ont opté pour un procédé d'épuration biologique type « filtres plantés de roseaux ». Ce type de STEP, prévue pour 250 habitants avec possibilité d'extension de capacité de traitement, réduit les installations mécaniques au minimum et est d'une exploitation simple et peu contraignante à condition que les usagers respectent les règles élémentaires de rejet dans le réseau d'assainissement collectif. Le groupement d'entreprises EPUR NATURE / ABRACHY a réalisé les travaux pour un montant de 185 000€ HT. La réception des travaux a été prononcée le 12 décembre 2006.

LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA STEP DES DOMES

Il s'agit d'un procédé biologique à cultures fixées sur supports fins donc basé sur la percolation de l'eau usée au travers de massifs filtrants colonisés par des bactéries qui assurent les processus épuratoires. A la différence des lits d'infiltration, la caractéristique principale des filtres plantés de roseaux réside dans le fait qu'ils peuvent être alimentés directement avec des eaux usées brutes sans décantation préalable et après un simple dégrillage.



Ceci est rendu possible par la plantation de roseaux dont l'important système racinaire se développe dans le massif filtrant.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

Il comporte des rhizomes (tiges souterraines) à partir desquels se développent des tiges secondaires qui viennent perforer les dépôts superficiels et créent ainsi des passages pour l'eau en évitant le colmatage.

Les filtres plantés de roseaux comportent deux étages en série, chacun étant constitué de trois filtres en parallèle. Le massif filtrant du 1^{er} étage est constitué de graviers reposant sur une couche drainante mise à l'air par des cheminées d'aération. Ceux du second étage complètent le traitement, en particulier, la nitrification des composés azotés, et sont donc constitués de sables, plus fins.

Comme les lits d'infiltration, les filtres plantés de roseaux doivent être alimentés en alternance (changement de ligne de filtres 2 fois par semaine) pour répartir correctement les eaux. Avec un réseau séparatif, le dimensionnement global de l'installation est de 2 m² par équivalent habitant (environ 1,3 m² pour le 1^{er} étage et 0,5 à 0,7 m² pour le second). Les filtres sont toujours étanchéifiés et drainés.



STEP des Dômes - La construction des deux éta-

Avantages :

- ↳ système adapté aux petites collectivités ;
- ↳ pas de gestion contraignante des boues primaires - moins d'odeurs ;
- ↳ exploitation simple, peu contraignante et peu complexe (2 visites par semaine);
- ↳ rusticité du procédé : pas de raccordement électrique ;
- ↳ importante élimination de l'azote par nitrification ;

Les contraintes d'exploitation :

- ↳ régularité de l'alternance de l'alimentation des bassins;
- ↳ faucardage des roseaux tous les ans (hiver) et désherbage au printemps.
- ↳ nécessité d'un dégrillage en tête du réseau et d'un déverseur d'orage pour l'élimination des eaux parasites. Réduire les eaux parasites.

LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION

La maîtrise d'ouvrage de la station a été déléguée à la CCTB et c'est Lionel MICHALON, technicien de la CCTB qui a assuré le suivi et la coordination des travaux sous la responsabilité du Président Rémi COSTORIER.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

Le bureau d'étude SERET de Ribiers (05) a réalisé les études et assuré le suivi et le contrôle des travaux. La réalisation de la station a été confiée d'une part à la société ABRACHY de Tallard pour le gros œuvre (génie civil, terrassement, accès, nivellement) et à l'entreprise EPUR NATURE du Vaucluse, pour la partie technique du traitement de l'eau. Ces travaux ont débuté en juin 2006 et ont été achevés le 15 octobre dernier.



La construction des bassins filtrants

Dans le procédé retenu, l'eau est tout d'abord grossièrement filtrée sur un « dégrilleur » réalisé à partir d'une structure béton et d'un barreaudage en acier inoxydable. Les eaux usées sont ensuite distribuées sur les lits d'infiltration par un système de « bâchée », sorte de réservoir à flotteur qui libère les eaux usées quand il est plein en envoyant un flux intermittent sous pression sur les bassins filtrants. Un compteur permet d'enregistrer le nombre de bâchées et de mesurer les débits d'eaux usées traitées. Les boues amenées par des canalisations en inox sont traitées sur les filtres plantés de roseaux. Les matières en suspension sont piégées sur la surface du premier étage où elles sont stabilisées. Cette dégradation ne dégage que de l'eau et du gaz carbonique, tous deux parfaitement inodores.

Le curage de ces boues n'est nécessaire qu'après 20 à 30 années de fonctionnement. Dans ce genre d'ouvrage, l'étanchéité des bassins est très importante, elle a été mise au point grâce à un procédé certifié.



Vue d'ensemble de la STEP

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

En cours d'exploitation, le rôle des techniciens se limite à relever, deux fois par semaine, les déchets accumulés au dégrilleur et à permuter l'alimentation des bassins. Des contrôles des effluents rejetés sont aussi périodiquement réalisés pour parer à toute pollution accidentelle.

L'entreprise EPUR NATURE nous garantit que les coûts d'exploitation seront réduits au minimum, contrairement à ce qui se passe pour les STEP traditionnelles à décantation.

LES CONTRAINTES POUR LES USAGERS

Il faut rappeler que l'expression « tout à l'égout » est quelque peu abusive pour parler de « l'assainissement collectif ». En effet, comme ont pu le constater les visiteurs de la STEP le 5 novembre dernier, les installations d'épuration ne peuvent pas absorber et traiter tous les déchets.

Il ne faut pas confondre « poubelle » et « égout ». Sur site nous avons constaté que les déchets solides, en particulier les linges tels que serviettes et lingettes diverses utilisées pour le nettoyage des sanitaires pouvaient obstruer les installations en provoquant des débordements très polluants pour l'environnement et un défaut d'alimentation en matière organique néfaste au développement des plantes filtrantes.

De même, il faut proscrire le déversement dans les sanitaires, de certains produits chimiques utilisés dans un environnement domestique tant pour la désinfection que pour le nettoyage. Ces produits peuvent, à forte concentration, détruire les plantations roseaux épurateurs. Il existe dans le commerce, de nombreux produits biologiques biodégradables garantissant le respect de l'environnement, leur utilisation est vivement recommandée.

Paradoxalement, la trop grande dilution des eaux usées peut aussi nuire sévèrement au bon fonctionnement du système d'épuration. Bien que les installations soient prévues pour évacuer ponctuellement les excès d'eaux parasites, en particulier en cas d'orage, il est absolument nécessaire d'éviter la surcharge hydraulique des eaux à traiter. C'est pour cette raison que la loi a imposé la séparation des réseaux de collecte des eaux pluviales et de l'assainissement. Seul, le « Village » bénéficie de réseaux séparatifs. Le collecteur d'eaux pluviales envoie les eaux de pluie dans le torrent des Murets et les eaux usées à la STEP des Dômes. Pour la STEP des Guérins, il est également prévu un réseau séparatif.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

Les techniciens de la CCTB chargés de l'entretien de la STEP des Dômes nous ont récemment signalé une surcharge hydraulique importante. Celle-ci résulte d'un excès d'eaux pluviales provenant d'habitations qui n'ont pas procédé à la séparation des réseaux.

Il est impératif que chaque usager veille à bien séparer les eaux de pluie des eaux usées. Dans le cas du village, pour la majorité des habitations le déversement des eaux pluviales doit se faire dans le regard spécifique et non dans celui des eaux usées. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Les propriétaires doivent donc réaliser ces travaux au plus vite. Des contrôles seront prochainement effectués par les services.

Lorsqu'il n'existe pas de réseau séparatif, l'usager doit obligatoirement répandre les eaux de pluie ou de trop plein de fontaine sur son propre terrain. Nous conseillons d'ailleurs vivement aux propriétaires de profiter de cette occasion pour collecter l'eau de pluie et la stocker dans des réservoirs pour l'arrosage ou pour une utilisation domestique tant pour les WC que pour le lavage, comme le recommandent vivement l'ADEME et le Ministère de l'Environnement. Il nous semble indispensable que toute nouvelle construction intègre ces préoccupations environnementales de préservation des ressources en eau. Il faut aussi savoir que la ressource en eau n'est pas inépuisable et que les contraintes sanitaires sont telles que les coûts de gestion ne cesseront d'augmenter.

L'OBLIGATION DE RACCORDEMENT

Si la loi impose aux communes de réaliser un Zonage d'Assainissement et de mettre les installations d'assainissement collectif aux normes, elle impose aussi aux propriétaires de se raccorder au réseau quand celui-ci dessert leur propriété.

En effet, pour ceux qui ne l'auraient par encore fait, nous invitons les propriétaires à raccorder leur installation d'eaux usées, pour le déversement des effluents domestiques, au nouveau réseau d'assainissement collectif. Ce branchement doit être réalisé par leurs soins et à leurs frais sur la boîte de raccordement et conformément au règlement d'assainissement adressé à tous les abonnés. *Nous rappelons que ce raccordement est obligatoire (articles L1331-1, L1331-8 et L 33 du Code de la Santé Publique et rappelé dans l'article 8 du Règlement Général du Service de l'assainissement collectif) et doit être réalisé dans les deux ans suivant la mise en service du réseau, soit avant le 15 octobre 2008.*

Parallèlement, il faut faire procéder à la vidange des fosses septiques ainsi qu'à leur désinfection et neutralisation par remplissage de sable. *Il est rigoureusement interdit de vidanger les fosses septiques dans le réseau d'assainissement*, la brutale surcharge d'effluents risquant d'asphyxier les roseaux épurateurs de la STEP. Des contrôles de conformité seront réalisés *a posteriori*.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ...

Enfin, nous vous rappelons que le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les propriétaires des constructions achevées au 26 avril 2005, de la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE, soit 2500€); par contre la redevance d'assainissement collectif est due dès que la propriété est raccordable au service d'assainissement (lorsque la boîte de branchement est installée en limite de propriété), même si le raccordement de l'habitation n'a pas encore été réalisé par le propriétaire. Cette redevance apparaîtra sur la facture de consommation d'eau de la saison 2007. Nous pouvons estimer la partie fixe à 40€/an et la partie proportionnelle de 0,20 à 0,36€/m³.

EN CONCLUSION

Les travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif à Sigoyer, démarrés en octobre 2005 et terminés pour la première tranche en novembre 2006, représentent un montant total de 725 000 € HT.

Bien que ces travaux ne soient pas achevés, le réseau des Guérins doit être repris après l'hiver, nous pouvons affirmer que ce chantier d'importance apporte une très nette amélioration sur le plan environnemental car les rejets d'eaux usées, pour la partie la plus agglomérée de la commune, ne sont plus déversés dans le torrent des Murets sans épuration.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que pour les usagers, le raccordement à l'assainissement collectif, représente un certain confort surtout quand les parcelles sont petites et les surfaces d'épandage privé réduites ou que les sols sont de mauvaise qualité. Cependant, nous devons nous souvenir que l'égout n'est pas une poubelle. Quitte à nous répéter, nous rappelons aux abonnés qu'il y a un minimum de règles à respecter au quotidien dans la gestion de nos rejets d'eaux usées, si nous souhaitons que nos deux stations d'épuration fonctionnent correctement et au moindre coût. Il faut aussi savoir que ce sont les abonnés qui supporteraient directement les surcoûts engendrés par les éventuels dysfonctionnements et en dernier ressort la nature qui en pâtirait aussi sérieusement. Ce que nous avons réalisé aujourd'hui nous en profitons pleinement mais c'est aussi pour les générations futures que nous avons le devoir de protéger notre environnement en préservant nos magnifiques espaces naturels. Le développement durable est l'affaire de tous. Il ne doit pas se réduire à un simple slogan mais se traduire par des réalisations concrètes et pour chaque citoyen par des comportements responsables. Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Michel MEUNIER

POUR COMPLETER VOTRE INFORMATION

Au Conseil Régional PACA : L'assainissement collectif en région PACA en 2005
Au Conseil Général des Hautes-Alpes : brochure sur l'assainissement.

Site de l'agence de bassin Rhône-Méditerranée: www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Site du Conseil régional PACA : www2.regionpaca.fr/

Site d'EPUR NATURE : www.epurnature.fr

Site de l'ARPE : www.arpe-paca.org/

Site du Conseil Général des Hautes-Alpes : www.cg05.fr/

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Net@Sigo dans l'espace ... numérique.



Plusieurs communes de la CCTB (Communauté des Communes de Tallard-Barcillonnette) ont mis en place ou simplement favorisé la mise en place de structures dont la vocation est d'expliquer l'informatique et Internet aux habitants: Tallard, La Saulce, Sigoyer et plus récemment Pelleautier. Net@Sigo fait partie de ces structures et l'association est certainement une des premières à s'être constituée.



Ces initiatives locales méritaient qu'on leur donne un nouveau souffle grâce aux crédits du programme Leader+. Une rencontre a donc eu lieu avec les maires concernés et la CCTB afin d'étudier la possibilité de fédérer ces initiatives dans un projet commun, déjà lancé par la communauté des communes pour un espace public numérique situé dans ses locaux.

Un emploi va donc être créé début 2007 pour animer les salles informatiques des communes de la CCTB.

Les avantages sont multiples:

? Professionalisation de l'animation

? Mutualisation de matériels/logiciels peu utilisés (montage vidéo ou création musicale par exemple)

? Mutualisation de salles.

? Gestion des ressources plus efficace (obtention et utilisation de subventions par exemple)



L'organisation de l'activité informatique (atelier, horaires des séances, tarif, etc...) sera définie prochainement dès que l'animateur aura été recruté. Ces changements

auront des conséquences sur l'association Net@Sigo que nous ne manquerons pas d'aborder lors de la prochaine assemblée générale programmée le **vendredi 19 janvier à 20h30** au club informatique.

A tous nos adhérents et tous les habitants de la commune, pensez à noter cette date historique dans vos agendas!

Le président
Vincent Fernandez

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Association des Habitants du Quartier Dessous le Serre

Randonnée au CHENAILLET

Petit matin, le 10 septembre... Moment d'inquiétude. Le ciel est gris ! Faut-il ranger les sacs, les chaussures, les bâtons... et rester au logis ? Que nenni ! Notre petite troupe, pleine d'entrain, grimpe dans les voitures, via Briançon... Belle route que chacun connaît, si verdoyante. Tout a encore le goût des vacances. On rit, on plaisante, on se passe des bonbons, les yeux perdus dans le ciel qui devient de plus en plus bleu... La journée sera belle. Ouf !

Et voici Montgenèvre, point de départ de notre randonnée. Les choses sérieuses vont commencer. Chaussures de marche lacées, sacs hissés sur le dos, nous voilà, par petits groupes, adoptant le pas lent du marcheur chevronné, ou celui rapide et actif du nerveux ! C'est selon...

Après un petit quart d'heure de flânerie, nous voilà à souffler dans la première montée. Ceux qui ont couru tout l'été sur les sentiers de montagne se sentent parfaitement à l'aise. Les autres... Ca souffle et ça grince, qui du genou, qui du pied ou de la hanche. Mais au milieu des touffes de myrtilles, des petits bouquets d'arbres, des pauses sont nécessaires. D'abord pour regarder autour de soi, admirer la vallée qui se rétrécit de plus en plus, et surtout pour suivre, émerveillés, la course d'une troupe de chamois qui se fond rapidement dans les rochers. La montée n'en continue pas moins. Certains traînent franchement la patte et notre accompagnatrice n'a de cesse de faire des allers-retours pour encourager de la voix et du geste. Nous voici devant les premières concrétions, tout à fait spectaculaires. Ces boursoflures à flanc de montagne nous laissent un peu

rêveurs, nous, témoins de rien... Nous regardons cet amoncellement de bulles pétrifiées, vieilles de millions d'années et on a du mal à s'imaginer au fond d'un océan !



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Chacun reprend son souffle et, comme l'heure du repas approche, nous étalons sans vergogne nos corps plus ou moins meurtris sur l'herbe d'un replat bien-venu. Pique-nique avalé, le temps d'admirer les vallées et les sommets proches ou lointains, nous voilà prêts à redescendre... mais pas du même côté ! En fait, c'est là que les difficultés commencent : un pierrier d'apparence anodin se révèle plein de pièges. Les roches déboulent joyeusement sous nos pieds. La progression est lente, prudente, mais chacun garde sa bonne humeur. Après la cabane des Douaniers et un nouveau col, c'est la dernière descente, assez longue, mais l'herbe est douce pour qui préfère marcher pieds nus... Galopant ou clopignant, les sacs et les poches emplis de cailloux, c'est enfin l'arrivée au parking. Avant de s'asseoir dans les voitures, on regarde une dernière fois cette montagne généreuse de nous laisser approcher ses trésors et que la nuit va bientôt envelopper.

Anne-Marie Crévolin



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Club des Aînés

Les Aînés sont toujours fidèles au rendez-vous du jeudi afin de se distraire avec leurs parties de cartes et de scrabble, mais aussi le plaisir de se retrouver pour évoquer leurs souvenirs de jeunesse. Ce dernier trimestre a été riche en activités.

« **Dimanche 9 juillet 2006 :**

Trente adhérents du club ont décidé de faire une balade jusqu'à la Fare-en-Champsaur. C'est à la halte de l'Empereur qu'un repas gastronomique et très convivial leur a été servi. A quinze heures, ils sont partis pour la Chapelle-en-Vagaudemar où un moyen de transport était organisé pour les acheminer jusqu'au refuge du Gioberney afin d'admirer ce paysage grandiose et la cascade du Voile de la Mariée.

C'est un car de l'entreprise Sabatier qui nous a transportés, conduit par un chauffeur très sympathique avec lequel nous avons passé cette agréable journée.

« **Samedi 30 septembre 2006 :**

Chaque année c'est la tradition, nous fêtons l'anniversaire des adhérents qui ont atteint leur quatre-vingtième année. Cette année, nous avons honoré Marcelle RAMBAUD, Antoinette PARA, Georgette BRARD, Léopold RAMBAUD, André CHARABOT, Fernand GARCIN et Jean JEAN-SELME . Soixante-et-un convives étaient présents pour partager un excellent repas à l'Hôtel-restaurant MURET. Hélas, cette année il y avait encore des absents soit pour raison maladie ou décès dans l'année. Nous avons eu une fraternelle pensée pour eux.

Après les discours d'usage, des fleurs pour les dames et de bonnes bouteilles pour les messieurs ont été offertes aux Quatre-Vingts ans que nous avons honoré ce jour là. Les Aînés présents ont trinqué à la santé de tous en savourant la clarette offerte par le club.

« **Dimanche 29 octobre 2006 :**

Une quarantaine d'Aînés se sont retrouvés à la salle des fêtes de Sigoyer pour partager le savoureux « repas de la chèvre » préparé par un traiteur de la « Halte de l'Empereur » de la Fare-en-Champsaur. Ce repas perpétue la tradition d'autrefois où dans les fermes on salait la chèvre. La journée s'est déroulée dans la gaieté et la bonne humeur.

« **Dimanche 17 décembre :**

Repas des membres du club à l'hôtel-restaurant MURET.



André RAMBAUD
Président du Club des Aînés.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Planète Mômes

PLANETE
MOMES
SIGOYER



**L 'EQUIPE DE PLANETE MÔMES VOUS
SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE NOËL
ET UNE HEUREUSE ANNEE 2007.**

Nous vous rappelons que les réunions ont lieu tout les 1^{er} mardis du mois à 20H30 salle de la mairie.

Toutes les activités organisées par planète mômes sont ouvertes aux adhérents. La cotisation annuelle et par famille est de 9 euros, réglable au mois de septembre ou lors de la première activité de votre enfant.

Le dimanche 1^{er} octobre 2006 nous avons proposé à nos enfants une ballade à poney aux écuries de Ceûze, ainsi qu'un concours de dessin et une course d'orientation.

Le samedi 4 novembre pour Halloween, Sigoyer a pu voir défiler dans ses rues nos petits sorciers, nous vous remercions tous pour votre accueil et votre générosité.

A l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école le samedi 16 décembre 2006, planète mômes a remis à chaque enfant jusqu'à la 6^e un petit paquet de friandises avec décoration de Noël.

L'assemblée générale de notre association aura lieu le mardi 6 février 2007 à 21 heures à la salle de la mairie.



t i o n
heures

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Foyer d'animation

Suite au renouvellement du bureau lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée au mois de septembre, le nouveau planning des animations à été constitué et s'organise comme suit :

- tournoi de foot, beaujolais, concours de cartes, carnaval, karaoké avec un concours de dessert et sans oublier les feux de la Saint-Jean et les concours de boules en soirée pendant la période estivale.



Toutes les activités du Foyer d'Animation seront affichées sur les panneaux prévus à cet effet ainsi que dans les commerces.

Fier de ce succès, le Foyer d'animation remercie particulièrement toutes les personnes présentes lors de la soirée Beaujolais qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse. En espérant vous retrouver aussi nombreux lors de nos prochaines soirées à thèmes.

L'équipe du Foyer d'Animation vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Les quatre sans cou



Après un renouvellement de bureau, voici que l'association des « Quatre Sans Cou » est repartie vers de nouvelles aventures.

Depuis le début de l'année scolaire, l'association a déjà organisé plusieurs soirées aussi différentes les unes que les autres.

En **septembre** nous avons commencé par une soirée théâtre qui a rencontré un vif succès: la Ligue Phocéenne d'Improvisation s'est en effet déplacée de Marseille pour nous présenter une pièce de Feydeau « Dormez, je le veux », pièce qui fut suivie d'un concert rock donné par le groupe gapençais les Whiteux Spirits.

Au mois d'**octobre**, nous avons accueilli le groupe vocal Mesclun qui nous a proposé des chants polyphoniques méditerranéens d'une grande qualité.

Et enfin début **décembre**, de belles rencontres « Autour du chaudron », soirée Lecture à la mode Quatre Sans Cou qui a rencontré un beau succès : Vin chaud, accordéon, soupe offerte et boudoir sucré étaient au rendez- vous de cette soirée gourmande et littéraire éblouie par les voyances de Sambalulu ...

Alors s'arrêter en si bon chemin ? Que nenni !

Venez nombreux le 20 janvier 2007 pour une soirée **Cinéma Muet des années 30**.

Des courts métrages vous seront présentés accompagnés au piano et agrémentés d'intermèdes de claquettes dans une ambiance très ... quatre sans cou !

Sans oublier le « **Printemps en Culture** » prévu le 12 Mai 2007... A suivre !!

En attendant de découvrir nos prochaines soirées...
A bientôt

Les Quatre Sans Cou



LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Amateurs en herbe ou initiés, l'association **Moutarde** propose des ateliers de musique sur tous les thèmes.

Parce qu'en groupe les sensations sont décuplées, venez sentir l'impression d'être dans l'harmonie et communiquer avec les autres par l'instrument et la voix.

De la percussion

De la guitare

De la basse

Du chant

Il ne manque que vous ...

Il est encore temps de nous préparer ensemble pour la fête de la musique !

Renseignements au 04 92 57 70 46 et tous les mardis (de 18h00 à 21h00) à la salle des deux Céüze à SIGOYER.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Histoire(s) locale(s) à partir de la croix de Suzette



Revenons à la croix de Suzette: son second exemplaire a été érigé le 18 août dernier sur le chemin menant à Vière, à l'extrémité de la propriété Gillibert, avec la participation de la Commune, de la Paroisse, de notre Association de Sauvegarde du Patrimoine et de la famille Gillibert, grâce surtout aux investigations et aux démarches de Jean-Paul Favier, et au savoir-faire de l'entreprise de Gilbert Galmiche. Nombreux participants à la mise en place, à la cérémonie, et à l'apéritif qui a suivi.

Mais qui était Suzette?

Il nous a fallu, à notre Président Lucien Rambaud et à moi-même, rechercher longuement . Merci à F.N. Nicollet d'avoir passé une dizaine d'années à écrire la généalogie des familles de Sigoyer.

Une certitude: Suzette, ou plutôt Suzanne, demoiselle Perrin - famille d'origine non sigoyarde – a épousé le 23 janvier 1 838 Joseph – Lucien Garnier, né en 1 810. Il exerçait à Bourg-Ste-Claire, hameau du village disparu de Sigoyer du Dô, le métier de tailleur d'habits, sans doute le même métier que son père Jean-Baptiste. Joseph est mort en juin 1 873, Suzanne en janvier 1 887, âgée de 74 ans. Ils eurent 8 enfants, dont 3 ne vécurent que quelques jours.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Quel lien avec « le Barbu »?

Sixième enfant de Suzette-Suzanne Garnier, il est devenu une des figures légendaires de Sigoyer. Un des deux derniers habitants (avec son « ennemie intime » et voisine, la Cantonnière) du Bourg-Ste-Claire, né en 1848 et mort en 1934, on le décrit comme un célibataire peu aimable et terreur des écoliers,. On connaît quelques-unes de ses frasques par les anciens de la Commune, notamment par les souvenirs que nous a confiés Pacalou Rambaud. C'est sa nièce, dite « la mère Agnès », petite-fille de Suzanne et épouse de Paul Boudouin dit « Marchonnau », qui subvenait à l'essentiel de ses besoins.

Pourquoi cette croix?

Me référant à des notes écrites mais d'origine inconnue, j'ai donné le 18 août, une explication: cette croix aurait été érigée en mémoire de deux enfants Garnier décédés le même mois d'une épidémie de petite vérole, donc de variole.

L'épidémie de petite vérole:

D'où de nouvelles recherches.....

.....qui nous ont conduits en 1832: cette année-là - et non en 1831 comme on l'a écrit – on enregistre sur Sigoyer dix décès de plus que les autres années. Sigoyer venait de perdre le quartier d'Aups avec ses 170 ou 180 habitants, rattaché à Fouillouse, mais comptait encore de 800 à 850 âmes. Il mourait chaque année de 20 à 25 personnes, la plupart très jeunes, ou alors âgées. En 1832, on compte 34 décès, dont une dizaine inhabituels. On peut donc penser qu'il s'agit là de cette épidémie de petite vérole qui a emporté, pendant les premiers mois de 1832, des enfants et des gens dans la force de l'âge. Parmi eux, nous trouvons bien deux enfants de la même famille Grimaud Fourchette – Garnier, de 14 et 18 ans, Pierre et Madeleine, décédés les 21 et 26 avril.

Quel lien avec « Suzette - Suzanne »?

Il semble bien fragile, il s'agit de cousins au 5^{ème} ou 6^{ème} degré, deux frères Garnier ayant fait chacun souche à Sigoyer vers le XVI^e siècle!

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Autre explication:

Parmi les enfants de Suzanne, deux d'entre eux, Jean-Joseph né en 1 842, et Suzanne-Agnès, née en 1 846, sont morts presque en même temps, à deux mois d'intervalle, dans l'hiver 1 847! Et curieusement, cette année-là, il y eut 61 décès, au lieu des 20 à 25 habituels! Pour mémoire, 25 en 1 845, 24 en 1 846, 61 en 1 847, 20 en 1 848 et 31 en 1849. Même si 1847 a été une année de disette en France (et de famine en Irlande), on peut supposer qu'il y eut une autre épidémie, plus terrible que celle de 1 832.

La croix aurait -elle été érigée à la mémoire de ces deux enfants?

Mais il peut y avoir d'autres raisons.....

Sigoyer en 1 847:

Cette augmentation anormale des décès en 1 847, cette pénurie de nourriture due en partie à une maladie de la pomme de terre, s'ajoute aux dévastations causées depuis plus d'un siècle par les torrents. Le village de Sigoyer du Dô est peu à peu abandonné. Les éboulements menacent l'église, plusieurs familles se sont installées ailleurs – Suzanne et son mari sont aux Courtès, fermiers chez Ubaud - . Le nouveau chef-lieu, l'Eglise-neuve, va bientôt se construire.....

Les épidémies:

On en signale de nombreuses pendant cette période du milieu du XVIII^e siècle, la plus fréquente étant celle du choléra, qui touchait principalement les villes portuaires. En 1854, plus de soixante sigoyards furent atteints, et trois en moururent, malgré les soins prodigués par le curé, et en l'absence de tout médecin.....

Michel Robert, novembre 2 006.

N.B. Nous sommes naturellement intéressés par tout document ou renseignement sur cette période, notamment sur le personnage de la Cantonnière, pour laquelle nous n'avons que peu de chose. Merci de votre possible contribution à la conservation de notre mémoire.

M.R.

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



La promenade de l'escargot

L'escargot fait du judo
il saute dans une flaque d'eau
c'est très rigolo.

L'escargot est rouge comme un coquelicot
quand il est sur un bateau
et qu'on lui chatouille le dos.

L'escargot mange une noix de coco
il dit Oh! Oh!
mais pas cocorico.

L'escargot se fabrique un yoyo
il met ses gros sabots
et au trot au trot.

L'escargot bave tout en haut
il tourne sur son dos
dessine un gros oiseau
et c'est très beau.



Poésie écrite par les élèves de Moyenne et Grande Section Septembre 2005

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Nous avons deux escargots dans la classe. Nous avons remarqué:

Son corps est froid, tout mou et sa coquille dure.

Il a 4 antennes avec des yeux au bout.

Il mange des pissenlits.

Il fait sa crotte.

Il bave.

Sous sa coquille il y a un petit trou....peut être pour manger, pour respirer, pour faire caca...?

Nous avons regardé un film et nous avons appris:

L'escagot mange de la salade, il est herbivore.

Il a 4 tentacules: 2 en haut avec des yeux au bout

2 en bas pour « toucher »

Il se déplace en rampant sur sa bave.

Son corps est mou, c'est un mollusque.

Il a un petit trou qui s'ouvre et qui se ferme pour respirer.

Il est à la fois mâle et femelle : il est hermaphrodite.

Il pond des oeufs .

Il se protège du froid dans sa coquille en se fabricant une porte ,se cache à l'abri de feuilles et hiberne.

un playmobil pour Achil



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

une robe de cendrillon pour Lison



Cher Père Noël,
Est-ce que tu vas bien ?
Nous espérons que tes rennes
vont bien aussi.
S'il te plaît Père Noël, nous
t'avons fait une petite liste :
- une robe de Cendrillon pour Lison
- un playmobil pour Achil
- une robe en dentelle pour Annabella
- un joli quad pour Jade
- des chouchous tout doux pour Lison
- des bonbons à la framboise pour
- un vélo rose pour Rose Ambroise
- un déguisement pour Florian
- une noix de coco pour Margo
- un robot en porcelaine pour Swenn
- un petit chat pour Lisa
- un livre d'ice pour Clarisse
- un cheval ¹ pour Pascale

Merci pour les cadeaux que
tu nous as apportés à l'école.

N'oublie pas de passer à
notre maison.

Nous te faisons de gros bisous.

Achil LISA ~~ecoute~~ Swenn
Florian AMB R O/S/E
Lison
Annabelle
/ MARGO ROSE
JADE Pascale

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

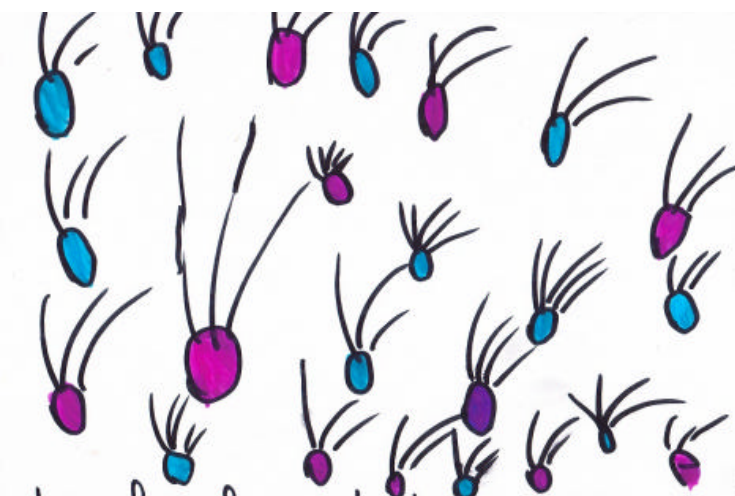


une robe en dentelle pour Annabelle

un joli quad pour Jade



des bonbons à la
framboise pour



des chouchous tout doux pour LOU



ROSE
un vélo rose pour ROSE



un cheval pour PASCALE

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

un déguisement pour Florian



un robot en porcelaine pour Swenn



un livre d'Alice pour Clarisse



un petit chat pour LISA



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

L'histoire des balles et ballons

Le 20 novembre et le 4 décembre 2006, les élèves de cycle 2 et les CE2 ont fait des expériences sur des ballons et des balles. J'étais avec Simon, Jenny et Chani. On a mesuré les différentes balles : balle en caoutchouc moyenne, grosse balle en polystyrène, ballon de rugby. On les a pesées mais on n'a pas fini. Après, nous les avons fait rebondir en les lâchant et nous les avons faites rouler.

On a appris les rayons et que plus la balle est grosse, plus elle est ralentie par l'air.

Erwan

Moi, j'ai aimé lorsqu'il fallait compter le nombre de rebonds pour chaque balle et qu'il fallait ensuite mesurer les résultats sur une feuille l'écran.

J'étais avec Simon et Hristal. J'ai adoré faire rouler les balles sous le pavé.
Victor

J'ai bien aimé quand on faisait rouler la balle.
J'ai bien aimé quand on était en groupe avec les copains.

MC

20.06

Lucie

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

"J'ai bien aimé car nous avons
pesé, fait rouler et rebondir
une dizaine de balles (balle
de ping-pong, balle de tennis,
balle de golf...). J'ai appris
beaucoup de choses."

Ehani



"Bruno est venu pour nous faire faire des expériences sur les balles
et les ballons. L'expérience que j'ai préférée c'est celle où l'on
devait lâcher des balles qui étaient sur une rampe. Devant
cette rampe il y avait un objet. On lançait la balle et on
mesurait de combien de cm l'objet avait bougé."



Niels

"Dans mon groupe, il y avait Hani,
Jenny et Bruno. Nous avons travaillé
avec plusieurs balles et nous devions
compter le nombre de rebonds qu'elles
faisaient." Simon

J'ai aimé quand on a fait les expériences et puis j'ai appris que
si la balle est grosse l'air passe moins et si la balle est petite
l'air passe facilement
petite balle ||| grosse balle |||

Victor

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

J'ai aimé lorsque l'on regardé les balles qui roulaient sous le papier.
On devait ensuite mesurer à combien de mètres de la
planche elles s'arrêtaient.



MARIE

J'ai travaillé avec Marie et Léon.
Ce qui m'a le plus intéressé c'est
lorsque nous avons fait des mesures
sur des balles et que nous avons
pris des notes.

Albin

J'ai aimé travailler avec Pauline
et Victor F lorsque nous devions
lancer les balles et mesurer
avec la règle des centimètres. Monami



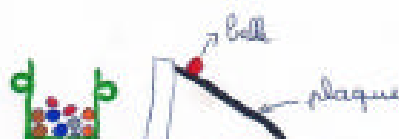
La première fois j'ai aimé peser les balles sur la
balance avec les kilos et les grammes.
La seconde fois j'ai aimé faire rouler les balles sur
la planche en plastique.

Kristal



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

"J'ai aimé lorsque nous avons fait rouler les balles sur la plaque." Écilia



"J'ai aimé lorsque Bruno a lancé des balles et que l'on devait regarder où elles s'arrêtaient." Em



"Ma, j'ai bien aimé quand on devait mesurer la distance parcourue par les balles." Merve Parfait



Loïc

"J'ai aimé quand on a fait rouler les balles sous la poignée." Écilia



"J'ai adoré travailler en groupes."

"J'ai bien aimé lorsque l'on devait lancer la balle sur la rampe et que l'on devait mesurer la distance entre le point de départ et d'arrivée."

Mathéo

Et que j'ai aimé c'est que nous avons fait des expériences sur les balles et les ballons.

Par exemple, on devait faire rouler des balles sur une rampe posée sur une boîte de lait. Il fallait ensuite mesurer à combien de cm les balles s'arrêtaient." Écilia

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Spectaculaire « Bout de bois » un drôle de personnage

Jeudi 16 novembre, nous, les élèves du CP au CM2, avons eu la chance d'aller voir le spectacle « Bout De Bois » basé sur l'histoire de Pinocchio à la Passerelle.

C'est l'histoire d'un vieux personnage alimenté par des tuyaux et des pilules à longueur de journée. Il a 124 ans et reste collé devant sa télévision. Son nez est plus long qu'un labyrinthe. Mais un jour, grâce à une fée, il redevient un Bout de bois qui veut retrouver son père. Il rencontre beaucoup de personnages dont : des cassettes vidéo, des bouteilles de plastique, des haches et Lamerocéan.

Finalement il ne retrouve pas son père mais se marie avec une télé aux cheveux bleus.

Ce spectacle a été créé par de nombreux réalisateurs de marionnettes et de décors : c'est la compagnie Arkétal. Nous avons les yeux collés sur l'artiste et ses 18 personnages. Nous avons aimé ce spectacle car les marionnettes étaient bien faites et nous avons ri et eu peur.

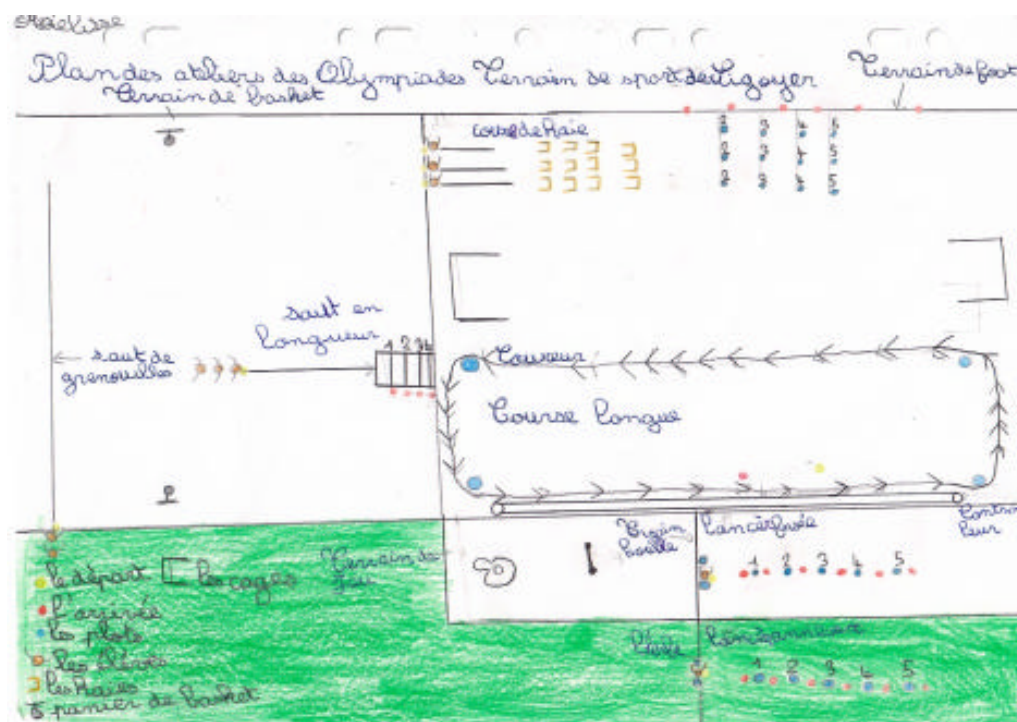
Inès, Diane, Maëlisse.

C'est génial le piment !

Tout a commencé le 9 octobre. Léa et Diane nous ont présenté un exposé sur le goût. Elles nous ont montré leur plan. Il y a des papilles sur la langue, elles vivent 10 jours et se régénèrent. Elles nous ont fait goûter plusieurs choses : du cacao (amer), du piment (fort), des pâtes (fade), des chips (salé), du vinaigre (acide). Nous sommes allés à la salle de la cantine pour faire une ratatouille nous-mêmes et on l'a mangée. C'était super!

JENNY ET JULIETTE

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Les super athlètes à Sigoyer

Mardi 7 novembre 2006 nous sommes allés aux Olympiades à Sigoyer (au terrain de sport), là-bas se trouvaient 4 écoles : La Freissinouse, Pelleautier, la Roche des Arnauds et Sigoyer.

Cette rencontre a été organisée par Gilles Brochier de l'USEP. Nous avons participé à 7 épreuves : Premièrement la course longue où nous avons couru 10 minutes sur le stade, puis le lancer d'anneaux et le lancer de fusées. Ensuite, il y avait le saut de haies où nous devions sauter par dessus des haies en 8 secondes, le relais où nous devions nous donner le témoin, le saut en longueur où nous devions sauter le plus loin possible et le saut de grenouille où toute la classe devait sauter et faire le plus de mètres possible. L'école de Sigoyer a terminé première au relais.

Nous avons bien aimé participer aux Olympiades.

Ambre, Gaëlle, Diane

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

« Soleil, notre bonne étoile »

Nous, les élèves de cycle 3 de Sigoyer, avons découvert les expériences qui étaient exposées au Chevalet, plus précisément à Aspres sur Buëch, le 17 octobre.

Le titre de l'exposition était : « Soleil, notre bonne étoile ». Nous nous sommes séparés en deux groupes, un groupe est parti avec une dame et l'autre groupe est parti dans une autre salle pour faire des expériences.

1) L'exposition sur le soleil.

Le soleil est comprimé pour chauffer à 15 millions de degrés au centre et à 6000 degrés à la surface du soleil. Grâce à l'énergie du soleil, l'eau des fontaines coule et aussi avec lui, nous vivons car s'il n'était pas là, la planète terre serait congelée. Les plantes poussent avec la lumière du soleil.

2) Voici quelques-unes des expériences réalisées en salle.

- Les rayons ultraviolets (UV)

Ces rayons ultraviolets sont projetés par le soleil. Notre expérience consistait à mettre des papiers UV aussi sensibles à la lumière que notre peau. On a disposé des papiers sensibles aux UV dans différentes conditions pour voir les différences de couleur : au soleil, dans l'eau, sous de la crème solaire, dans une boîte avec une lampe.

Le papier le plus foncé était celui qui était au soleil sans protection, puis sous crème solaire, dans l'eau et enfin dans la boîte avec une lampe .

Protégez vous contre le soleil car les UV sont dangereux pour la peau.

- L'explication des phases de la lune.

Quand le soleil est face à la lune, le soleil ne peut éclairer que la moitié de la lune. Donc l'autre moitié est à l'ombre.

Manon, Florent, Barbara et Killian

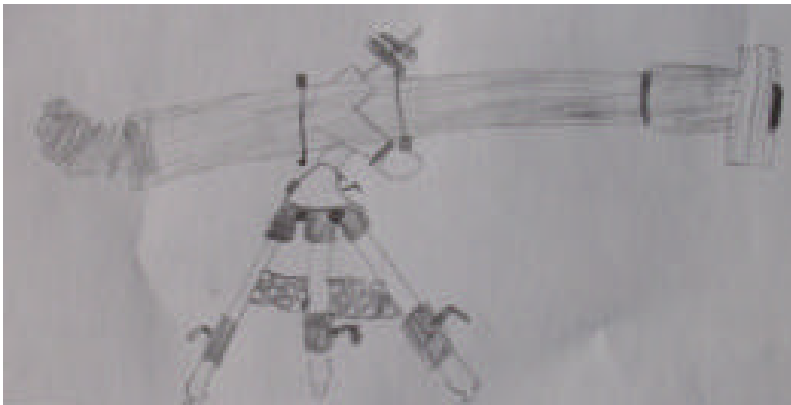


LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Soleil en vue !

Le jeudi 30 novembre, à Sigoyer, Sylvain Roux, de l'association Copernic, est venu pour nous parler du soleil et des étoiles. Nous avons commencé cette séance en disant ce que nous pensions savoir et tout n'était pas juste. Sylvain nous l'a dit. Puis nous sommes sortis dans la cour pour regarder le soleil à travers une lunette astronomique. Seulement... Comment observer le soleil sans se faire brûler l'œil? Sylvain nous a expliqué qu'il avait mis un filtre devant la lunette et que nous ne craignons rien. Après avoir observé le soleil deux fois, nous avons remarqué qu'il avait des tâches. Après nous sommes rentrés en classe pour regarder un diaporama sur le soleil. En surprise, nous sommes allés voir la lune à travers la lunette.

Térence et Jules



Phrases mnémotechniques pour se rappeler du nom des **8 planètes de notre système solaire** dans l'ordre :

- Mardi vous travaillez, moi je suce un nougat,
 - Muriel voit très mal je suis un peu navrée,
 - Mercredi vous travaillez, mardi je suis uniquement naïf,
- pour Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune

GAËLLE ET AMBRE

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Haut dans le ciel

Grâce à l'école mardi 5 décembre 2006 durant l'après-midi, nous avons travaillé sur les constellations avec Sylvain Roux de l'association Copernic qui est basée à Corréo où nous pourrions aller observer les étoiles et les constellations. En premier, il nous a demandé si nous avions des informations sur les constellations. En deuxième partie, il nous a donné une feuille blanche avec des points noirs qui représentaient les étoiles. Le but était d'inventer nos propres constellations. En troisième partie nous avons fabriqué des « Cherche étoiles ».

Comment utiliser le « Cherche étoiles »?

-En hiver il faut enlever une heure à celle de la montre, en été il faut enlever deux heures.

-Il faut orienter le Sud du « cherche étoile » vers le Sud réel.

-Il faut sélectionner le bon mois avec la date sur le « cherche étoiles ».

Il n'y a plus qu'à retrouver dans le ciel les constellations dessinées sur le « cherche étoiles »

Et à la fin de l'après-midi, nous avons fabriqué un jeu de 5 familles sur les constellations.

Merci à l'association Copernic

ENZO, SYLVAIN ET JULIEN

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Trop cool, c'est Noël!

Samedi 16 décembre, l'école de Sigoyer a créé et présenté un spectacle de Noël à la salle des fêtes.

Les élèves de maternelle ont commencé le spectacle avec « L'anniversaire de Monsieur Guillaume ». Ils faisaient plein de rencontres d'animaux.

Après c'était au tour des CP- CE1 qui ont écrit un conte à partir de l'album qui s'appelle « C'est moi le plus beau ». C'est un loup qui rencontre des animaux et des personnages dans la forêt.

Puis, c'était au tour des CE2 qui ont écrit l'histoire du Père Noël à New York.

Les Cycle 3 ont écrit une saynète : « Le père Noël est absent », il y avait différentes façons de dire le texte : normalement, en rap, en criant et en chuchotant, avec une voix de robot, avec l'accent marseillais, et pour finir, en muet.

Le Père Noël est venu offrir des cadeaux aux trois classes. Les parents avaient préparé des tartes et des gâteaux que nous avons mangés ensemble.

Léa et Marie-Lou

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Choisissez une **électricité** en **accord** avec vos valeurs : **Équité, transparence, respect de l'environnement**

A partir de juillet 2007, nous pourrons choisir notre fournisseur d'électricité. Voici une belle occasion pour faire un choix en conscience.

ENERCOOP propose de fournir de l'électricité d'origine renouvelable, voici ses objectifs :

Donner aux consommateurs l'opportunité d'être pleinement responsables de leur choix énergétiques en leur proposant de favoriser le développement des énergies renouvelables et en les aidant à maîtriser leur consommation d'énergie.

Offrir aux producteurs d'électricité renouvelable de nouveaux débouchés dans une optique de commerce équitable et d'incitation au développement de nouveaux moyens de production.

Permettre aux collectivités locales de se montrer exemplaires par un engagement énergétique fort.

A plus long terme, susciter la création de coopératives locales sur le même modèle pour favoriser la proximité producteur consommateur.

Bien sûr, le prix du kW sera peut-être un peu plus cher car le consommateur d'énergie renouvelable paie le prix réel de l'énergie, contrairement à ce qui est comptabilisé pour les énergies fossiles et nucléaire, le coût des énergies renouvelables est transparent : il indique l'ensemble des coûts allant de la fabrication au démantèlement des moyens de production.

Parler de surcoût des énergies renouvelables est donc un contresens, il faut plutôt insister sur la sous évaluation du coût réel des énergies classiques.

En particulier, le tarif réglementé (par décret ministériel) du fournisseur historique (EDF) est très en dessous des coûts sociaux, écologiques et même économiques de l'électricité.

La situation des énergies renouvelables en France ne changera pas tant que nous ne prendrons pas nous-mêmes en main notre avenir énergétique : c'est la raison d'être d'ENERCOOP.



ENERCOOP 11 rue des réglisses 75020 PARIS

Tél 01.73.02.69.25 Fax 01.44.18.99.00

Site web : www.enercoop.fr

courriel : contact@enercoop.fr

Chantal DANDEL, Jean-Marc MEUNIER

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

NIGER Agadez « Insensé Ténéré »



Après cette soirée projection sur la caravane du sel (salle des 2 Céüze), Mohamed ABRE a retrouvé les siens.

Au cours de cette soirée, nous avons retracé notre périple dont voici un extrait de :

« AVEC LES TOUAREGS DE LA CARAVANE DU SEL »

Livre qui sera diffusé au profit de la formation des guides par l'association EGUEDI.

Pendant tout ce temps, à Toureyet d'où est partie la caravane, les femmes ont compté les jours. Elles savent que leurs hommes ne devraient pas tarder. Déjà 27 jours qu'ils sont partis ! Alors si on retranche les haltes à Fachi et Bilma, ils devraient bientôt arriver.

Ce sont les enfants qui, les premiers, vont à la rencontre des caravaniers. Les retrouvailles sont sincères. Sans grande effusion. Les hommes saisissent les enfants, les hissent sur les chameaux, leur donnent des dattes... tout le village est en alerte, il en vient de tous les côtés. Des groupes se forment. Les chameliers racontent le voyage. Sans émotion. Surtout les faits. En route. Le prix et la qualité du sel qu'ils rapportent. Et aussi le courage des chameaux, leur bonne résistance dans l'effort... D'ailleurs, il faut déjà songer à les conduire au puits..

Arrivés au campement, c'est au tour des femmes de raconter les nouvelles de la famille et du bétail. Des calebasses pleines de lait frais circulent de main en main. L'ambiance est à la fête qui se prépare. Ce soir, on tuera une ou deux chèvres, peut-être un mouton... Et puis les femmes joueront de l'imzad et tout le monde dansera. Quant aux jeunes chameliers, si fiers de leur voyage qu'ils racontent à qui veut bien les écouter, ils songent déjà aux stratagèmes qu'ils vont devoir utiliser ce soir pour tenter d'approcher dans la nuit les tentes des jeunes bergères...

LA VIE CONTINUE

Ancrée dans la vie des Touaregs du Niger depuis la nuit des temps, la tradition de la caravane du sel n'est dit-on, pas près de s'éteindre.

On a craint un moment la concurrence des camions. Mais on s'est rendu compte que le coût des véhicules et du gasoil dans des conditions et sur un terrain aussi difficile était bien trop élevé pour rentabiliser le transport d'un produit aussi lourd et bon marché que du sel.

Est-ce suffisant pour prédire longue vie à la Tarlam ?

Aujourd'hui, nous avons envie d'exprimer notre gratitude à nos amis chameliers. Ils nous ont acceptés dans la caravane. Ils nous ont laissés partager leur vie pendant quelques semaines.

Nous voulons aussi dire notre admiration à IBRA. Il a su conduire sa troupe à Bilma, et la ramener saine et sauve.

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Avec eux, nous avons appris, puis partagé l'idée que de traverser le TENERE avec la caravane du sel n'est en définitive qu'un moment ordinaire dans la traversée de la vie. Sans idée d'exploit, ni de record. Un moment où émotions, bonheurs et peines alternent au gré des événements quotidiens. Simplement. Naturellement. Avec pour plus belle récompense, la découverte que dans une caravane et à travers le désert, ces sentiments se vivent avec une intensité que nous ne soupçonnions pas.

Etonnant aussi pour nous d'avoir découvert que c'est dans ces solitudes désertiques les plus mortelles que la soif de s'accrocher et de goûter aux saveurs de la vie arrive à se manifester avec autant de force !

Quelle distance avec nos amis Touaregs pour qui, et depuis toujours, le désert, la marche et la vie ne font qu'un !

Aucune conclusion ne s'impose donc au terme de ce qui pourrait ressembler à une fin de parcours.

C'est ce qui ressort aussi des propos d'IBRA les derniers jours :

« Cela a été un moment passé ensemble. A présent, c'est fini.

La vie se poursuit. Demain ce sera autre chose.

Ailleurs et autrement.

C'étaient quelques jours qui sont passés naturellement.

Dans la bonne humeur.

Quoi qu'on endure, il ne sert à rien de s'énerver. Il faut garder son calme.

Ne jamais perdre son sang-froid... »

Mais le temps n'a guère d'importance chez les Touaregs du désert.

Leur vie de nomade n'est qu'un voyage sans fin guidé par la nécessité économique de se ravitailler. Eux et leur famille.

Tout le long de l'année.

Tout le long de la vie.

Riches avant tout de leurs valeurs d'indépendance et de liberté, qu'en toute occasion, ils sont prêts à défendre par tous les moyens, les Touaregs expriment à travers la caravane du sel leur attachement à ce mode de vie héroïque parfaitement original à contre courant des modèles dominants de notre monde où le détachement et la patience, le courage et le goût de la liberté viennent en première place.

Et cela depuis toujours.

Et à l'insu du monde.

D'ailleurs, n'est ce pas la marque des héros authentiques que de savoir s'accommoder d'autant de modestie ?



VOUS AVEZ LA PAROLE ...

INFORMATIONS GENERALES

Si vous êtes intéressés par le Niger, vous pouvez constituer votre propre groupe ou prendre contact directement avec

ADRAR MADET VOYAGES

AGHALI ABDOU ou MOHAMED ABRE

BP 223

AGADEZ NIGER

Tél-fax 00: 227 440 381

Courriel : agmadat@yahoo.fr

Ou Albert CLARAMONTE à SIGOYER , Picenton tél : 04.92.44.12.53

Vous trouverez ci-dessous des informations concernant EGUEDI 1 bis Avenue Douaumont

69009 LYON

courriel : contact@eguedi.org ou site : www.eguedi.org

EGUEDI est une association loi 1901, reposant sur le bénévolat de ses membres. Elle vise à la création d'une école de guides accompagnateurs dans des pays francophones en voie de développement touristique.

Elle s'appuie sur la demande des pays et veut travailler en partenariat avec des structures locales, ceci dans une démarche d'échanges et d'apports mutuels.

Le but de la formation est de développer et d'améliorer les compétences des futurs guides accompagnateurs...

A terme, la finalité d'EGUEDI est, d'une part, de transmettre le projet à des partenaires locaux pour en assurer la pérennité et d'autre part, de mener des actions similaires dans des pays en voie de développement touristique...



Si ce projet recueille votre sympathie, vous pouvez adhérer à l'association pour l'année 2007 (30€ particuliers ou 50€ pour un couple) ou la soutenir par un don du montant de votre choix.

MERCI DE SOUTENIR NOTRE ACTION

Albert CLARAMONTE

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

BETISIER DES MAIRIES

Moins connus que les bêtisiers d'assurance, voici un bêtisier de courriers reçus par des mairies :



"Le cimetière est dans un état pas possible et tous ceux qui y habitent pensent comme moi. "

" Depuis que vous avez acheté un ordinateur à la mairie y'a plus moyen de trafiquer les papiers comme vous faisiez avant. "

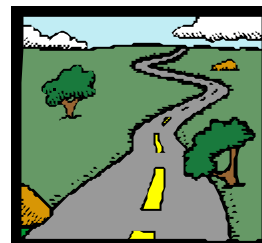
" Ça sert à rien de faire des activités pour les vieux puisqu'ils sont inactifs. "

"Mes impôts pour la commune j'aimerais bien les voir dans les trous de la route et pas dans votre poche."

" Est ce qu'on ne pourrait pas déplacer le bal du 14 juillet au 15 août ? "

" Si les morts votaient c'est sûr que vous seriez battu à force de vous en foutre du cimetière."

" J'ai dit à votre secrétaire de mairie : de deux choses l'une ! ou c'est comme ça ... ou c'est pas autrement "



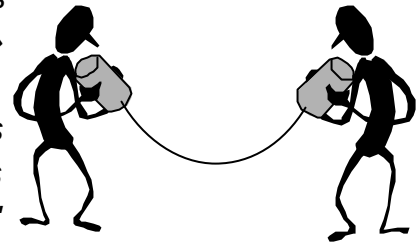
VOUS AVEZ LA PAROLE ...

" De quoi vous discutez aux réunions du conseil municipal ? De mes intérêts ou de conneries comme de refaire la route qui est encore très bien ?"

" A la mairie vous êtes des moins que rien, pour ne pas dire plus.

" J'ai bien reçu votre bulletin de la mairie et je vous pose la question : c'est avec notre argent que vous écrivez des âneries
c o m m e ç a ? »

" Oui, monsieur le maire, vous êtes responsable des cacas de chien dans les rues, même si ce n'est pas vous qui les faites personnellement. "



"J'ai toujours voté comme il fallait c'est-à-dire pour celui qui a été élu. "

" Le toit de l'église fuit depuis deux ans et la vierge est toujours mouillée. Faites quelque chose pour elle s'il vous plaît monsieur le maire."

" Depuis que vous avez été élu, la cabine téléphonique tombe toujours en panne."



" On ne vous demande pas de faire grand chose sauf d'en faire beaucoup. "

" Être élu, c'est facile pour vous parce que vous êtes pas mal foutu et que vous embrassez toutes les femmes sur le marché. "

" La responsabilité de tous les accidents que j'ai eus n'est pas pour moi mais pour les routes où je circule et qui ne sont pas en état de conduire. "

État - Civil 2006 (2^{ème} Semestre)

Naissances :

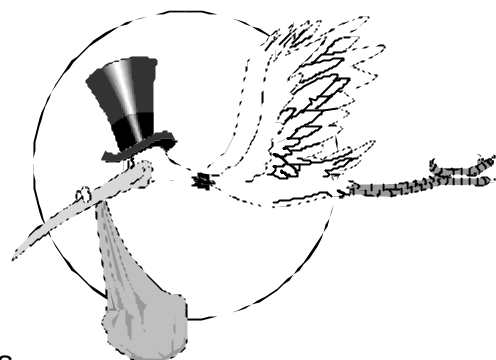
FAVANTINES Soélie, le 10 août 2006, Au-delà le pont

Candy

GERBAUD Manon, le 9 septembre 2006, les Auriols

DUGELAY Lola, le 23 septembre 2006, lotissement le Levant

GENIAUX Elouan, le 27 novembre 2006, le Village



Mariages :

MORENO Jérôme et BERTOLOTTO Nadine, le 8 juillet 2006

JURIEN Laurent et RICARD Delphine, le 15 juillet 2006

GENIAUX Samuel et CHALON Isabelle, le 19 août 2006

DURY Brice et ELUARD Myriam, le 2 septembre 2006

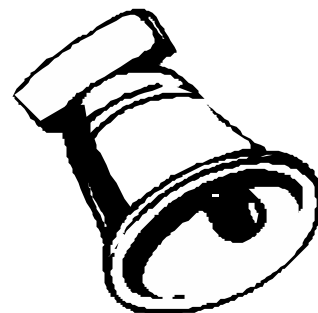
PAUL Frédéric et JEAN Nathalie, le 21 octobre 2006



Décès :

MARTIN-TEYSSERE Jean Henri, le 3 septembre 2006 le Villard

ANDRE Vve CLEMENT Juliette, le 10 septembre 2006, le Villard



(suivant actes ou avis adressés en mairie avant le 27 décembre 2006)

PAGE PRATIQUE...

MUNICIPALITE :

MAIRE : BONNARDEL Alain
ADJOINTS : LIGOZAT Jeannin
MICHALINOFF Jacques
MEUNIER Michel

~~04 92 57 91 30~~
~~04 92 57 81 66~~
~~04 92 57 86 56~~
~~04 92 57 93 51~~

MAIRIE :

SECRETARIAT

~~04~~ 04 92 57 83 31

OUVERTURE AU PUBLIC

Télécopie 04 92 57 96 09
mairie-de-sigoyer@wanadoo.fr
lundi, vendredi de 13h 30 à 18h30
Mercredi, 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

SALLE « LES DEUX CEÛZE » :

RESPONSABLE : CORNIL Jean-Marc

~~04 92 57 87 47~~

DIRECTION ECOLE :

~~04~~ 04 92 57 91 12

RECEVEUR POSTE :

~~04 92 57 83 00~~

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00
sauf le MERCREDI

DEPARTEMENT :

CONSEILLER GENERAL : M. ARNAUD Jean-Michel,
Hôtel du Département - BP159 - Place St-Arnoux - 05008 GAP Cedex

~~04 92 40 38 19~~

 Mairie de Tallard : 04 92 54 10 14
jmarnaud.cg@wanadoo.fr

C.C.T.B :

DIRECTEUR
Déchetterie
Horaires d'ouvertures :

~~04~~ 92 54 16 66

~~04 92 54 27 29~~

mardi, jeudi, vendredi 14 h - 18 h

lundi, mercredi, samedi 8 h -12 h / 14 h - 18 h

SECOURS :

POMPIERS
GENDARMERIE
SAMU

~~18~~ 18

~~17~~ 17 OU 04 92 54 20 05

~~15~~ 15

ASSISTANT SOCIAL : M Thierry ANDRITSOS
Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP

~~04 92 53 20 40~~

RESPONSABLES DU RELAIS BIBLIOBUS :

Mmes Devaux B., Modanese C. et Soubrane O et Mr Maéro J., Raïevsky P. et F. (DVD).

PERMANENCES : École / salle de documentation, le vendredi de 16h 30 à 20h